

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Band:** 34 (2004)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Interview

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Pascal Couchepin: «L'AVS doit

■ En charge des affaires sociales, le conseiller fédéral Pascal Couchepin s'explique sur les changements apportés à la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS et sur l'augmentation de la TVA. Notre interview.

– Aujourd'hui, il existe encore un certain équilibre entre les recettes et les dépenses de l'AVS. A partir de quand cet équilibre sera-t-il rompu ?

– Cela dépend naturellement du résultat de la votation du 16 mai. Si la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS et la TVA échouent, alors on aura des problèmes dès 2008 ou 2009. Si la 11<sup>e</sup> révision passe, on aura besoin de ressources supplémentaires dès 2009-2010. Si les deux propositions passent, on peut dire que le système restera en place, sans nouvelle décision, jusqu'en 2015. Soit jusqu'à la 12<sup>e</sup> révision.

– Cette 11<sup>e</sup> révision de l'AVS ne présente pas beaucoup d'avantages. Quelles sont les raisons valables pour que le peuple l'accepte ?

– La première nécessité, c'est évidemment que le système soit stable sur la durée. Ensuite, c'est une question de moyens. Est-ce qu'on veut des augmentations de recettes par le biais de la TVA, qui est payée par les consommateurs et représente un frein à la croissance ? Personnellement, je pense qu'il faut faire ce pas, malgré les désavantages que cela représente.

– Les femmes ne sont pas tellement gâtées par cette révision. D'une part on élève l'âge de leur retraite à 65 ans, d'autre part, on rabote sur leurs acquis.

– Tant qu'une veuve a la charge des enfants, elle est dans une situation aussi bonne, sinon meilleure qu'aujourd'hui. Par contre, si elle n'a plus charge d'enfant, sa rente est réduite et elle peut finir par la perdre. C'est l'évolution de notre société. Alors, à vouloir conserver une société patriarcale des années 50 ou 60 et ne pas l'adapter à la société moderne, on va finir par avoir un système fossilisé.

– Si j'ai bien compris, les veuves sans enfants toucheraient, avec la 11<sup>e</sup> révision, une somme unique correspondant à un an de rentes, soit un forfait de 25 000 francs. Prenons le cas d'une dame qui a 60 ans, son mari décède à 70 ans. Elle va toucher une prime unique, mais plus de

rente AVS. Que va faire cette dame sans revenu ?

– En plus des 25 000 francs versés en prime unique, elle bénéficiera du 60% du 2<sup>e</sup> pilier de son mari. Dans votre exemple, il faut que le mari, de son vivant, réfléchisse et laisse à sa femme des économies ou une assurance en plus de son 2<sup>e</sup> pilier.

– Certaines femmes vont forcément se retrouver dans cette situation. Que va-t-il se passer pour elles ? Les services sociaux la prendront-ils en charge ou est-ce qu'on va les retrouver as-

sises sur un trottoir, à tendre une sébile ?

– Si, durant toute sa vie une femme n'a pas travaillé alors qu'elle en était capable, en n'ayant jamais eu charge de famille, est-il juste que l'ensemble de la société doive suppléer à l'absence de son mari imprévoyant ? C'est un cas qui m'attriste, mais je ne pense pas qu'il y a un aspect moins social dans l'adaptation des mœurs nouvelles.

– Cette 11<sup>e</sup> révision suit l'évolution actuelle de la société, mais elle n'apporte pas d'avantages visibles.

– Son avantage décisif est qu'elle contribue au maintien du système et à la santé de l'AVS et ça tout le monde y a intérêt et en particulier les rentiers. Si vous refusez la 11<sup>e</sup> révision et la TVA et que dans quelques années on refuse encore de nouvelles mesures, un jour, alors, on réduira les rentes. L'avantage le plus clair de l'ensemble de ces réformes, c'est de dire aux rentiers: on vous assure les rentes pour les vingt ou trente années qui vous restent à vivre.

– Si le peuple devait refuser la TVA, vous avez annoncé qu'il faudrait prendre des mesures drastiques. Lesquelles ?

– Si le peuple refuse, nous reviendrons très rapidement redemander 1% de TVA pour l'assurance invalidité. Dès qu'on aura intro-

duit cette augmentation pour l'AI, en 2006 ou 2007, on remettra en marche une augmentation de la TVA pour l'AVS, afin que cela soit en place pour 2010. Je dis aux personnes qui sont tentées de refuser cette augmentation: «Croyez-vous que c'est une bonne politique que de revenir toujours à charge avec le même objet ? Réglons cela maintenant. Aujourd'hui, je vous demande un tiers de la décision, soit l'inscription dans la Constitution pour la TVA immédiatement, pour l'AVS ultérieurement.»

Après, il faudra encore deux étapes: le Parlement et éventuellement le peuple, puisque sa décision sera à

nouveau soumise à référendum. Il n'y a donc pas de risques. Mais on éviterait de faire toujours voter les gens sur ces sujets.

– Quels seraient les autres moyens de financement de l'AVS, en cas du refus de la TVA ? L'augmentation des cotisations AVS, l'impôt sur les cigarettes et l'alcool ? Quoi d'autre encore ?

– Il y a toute une palette de moyens possibles. Certains, dans des milieux de gauche, proposent de prélever un impôt sur les successions. D'autres disent qu'il faut utiliser les bénéfices de la Banque nationale. Je ne pense pas que c'est une bonne solution. Quand on aura commencé de puiser dans ce trésor, on n'aura pas le courage de s'arrêter. L'or appartient aujourd'hui pour deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération. La part qui serait allouée à l'AVS représente environ 1,3% des dépenses annuelles. On ne peut pas résoudre les problèmes de manière durable avec cette solution.

– Qu'avez-vous dans votre sac à malice, comme autres solutions pour financer l'AVS à l'avenir ?

– A mon avis, il faudra un «mixe» dans les dix ou vingt ans à venir. Il faudra toucher à des prestations, augmenter l'âge de la retraite et probablement encore augmenter la TVA à

**«Est-il juste qu'une femme qui n'a jamais travaillé touche une rente à vie?»**



# être adaptée à notre époque!»



«L'avantage de cette 11<sup>e</sup> révision est qu'elle contribue au maintien du système.»

l'horizon 2015 et 2025. Mais aujourd'hui, on se bat pour stabiliser le système. On aura le temps de mener le débat sereinement pour l'avenir, en établissant la sécurité aujourd'hui. Si on n'obtient pas l'aval du peuple pour la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS et l'augmentation de la TVA, le débat sera mené sous la pression du danger de déstabiliser l'AVS.

– **Quand la gauche, en parlant de la 11<sup>e</sup> révision, dénonce le démantèlement social de l'AVS, que répondez-vous?**

– Il suffit de voir l'évolution des dépenses de l'AVS au cours de ces dernières années. On en est sous peu à 30 milliards de francs par an. Le moins qu'on puisse dire c'est que le démantèlement n'existe pas. Ensuite, l'AVS augmente ses prestations, puisque les gens vivent plus longtemps. Le fait de servir la même rente plus longtemps c'est le contraire du démantèlement social.

– **A cette différence près que les rentiers voient ce qu'ils touchent par mois. Ils ne**

**savent pas combien de temps ils vont vivre pour en bénéficier.**

– Vous avez raison et je comprends bien votre argument, mais les gens ne sont pas stupides. Si on leur dit: on te paie une rente pendant dix ans ou pendant vingt-deux ans, ils savent que c'est plus avantageux de toucher une rente garantie, adaptée aux renchérissements, pendant une longue période. Et ça, c'est le contraire du démantèlement social.

– **Pour autant qu'ils aient le temps d'en profiter...**

– C'est sûr. Mais s'ils meurent, je ne pense pas qu'ils penseront aux revenus de l'AVS dans l'autre monde.

– **Pour conclure avec les sujets AVS et TVA, êtes-vous plutôt optimiste ou pessimiste quant aux résultats des votations?**

– Si les gens abandonnent les slogans et regardent la réalité, on a de bonnes chances de faire passer ces deux sujets. Je crois que la 11<sup>e</sup> révision est plus facile à faire passer que la hausse de la TVA, ne serait-ce que pour des

raisons constitutionnelles. Mais je souhaite vigoureusement que les deux passent, de telle sorte qu'on puisse aborder la 12<sup>e</sup> révision dans la sérénité.

Il faut que les rentiers sachent qu'il n'y a pas de risques pour eux, car il y a des délais transitoires importants. Ce n'est donc pas demain que les choses changeront. Toutes les veuves qui reçoivent leurs rentes aujourd'hui ne verront pas leur situation changer. Toutes les situations acquises à ce jour ne sont pas modifiées. Par conséquent, il faut suivre l'évolution de notre société et l'accepter.

**«Cette révision de l'AVS est tout le contraire d'un démantèlement social!»**

Propos recueillis  
par Jean-Robert Probst